



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le trente mars à 19h30 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de Mme MICHAUX-BOURGUET Julie, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 23 mars 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 14

Etaient présents :

MICHAUX-BOURGUET Julie, Maire

LAMBERT Séverine, MARTIN Vincent et PRELLE Thomas, Adjoints

ALLARD Mickael, AUGU Eric, BRICHARD Fabien, COURVOISIER Virginie, DE FREITAS Jean, GOSSET-QUINIO Nathalie, HAVIOTTE Caroline, MEGRET DESBROSSES Audrey, NEROT Nathalie et PERY Célie, conseillers.

Absent excusé : DEVILLARD James

◆ **DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Le maire rappelle que le conseil municipal doit fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres du CCAS.

Sont désignés :

Elus : LAMBERT Séverine, MEGRET DESBROSSES Audrey, NEROT Nathalie, PERY Célie

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- déclare LAMBERT Séverine, MEGRET DESBROSSES Audrey, NEROT Nathalie, PERY Célie élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune d'Ingrannes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Thomas PRELLE

Pour extrait conforme,
Ingrannes, le 30 mars 2026
Le Maire,
Julie MICHAUX-BOURGUET

